

Le casse-tête des mineurs isolés étrangers

RÉSUMÉ > *Ils n'étaient que cinq en 2000. Aujourd'hui, plus de 450 mineurs isolés étrangers vivent en Ile-et-Vilaine. Une croissance exponentielle qui place le département au 3^e rang en matière d'accueil en France, mais qui suscite tensions et controverses.*



TEXTE > **AMÉLIE CANO**

Nous rencontrons Fadoul*, 15 ans, dans un des foyers d'accueil du Conseil général. Le lieu est chaleureux : couleurs vives aux murs, des photos des adolescents hilares punaisées dans la cuisine... Le jeune homme vit ici depuis un peu plus d'un an. Originaire d'Afrique centrale, il a traversé la Libye en guerre puis l'Algérie avant d'arriver en France. Débarqué en bateau à Marseille, c'est par le train qu'il arrive à Rennes. « J'étais avec deux hommes. Ils m'ont laissé à la gare en me disant de demander de l'aide aux gens. Mais moi je n'osais pas. Il pleuvait, j'avais faim, je n'avais pas d'argent. J'ai attendu de croiser un Noir pour demander de l'aide. C'était un Malien. Il m'a offert un café, il m'a fait un peu la morale et il m'a emmené voir des travailleurs sociaux », raconte Fadoul. C'est son oncle qui l'a aidé à quitter son pays. Enrôlé dans un camp militaire à 14 ans, il s'est échappé après quatre mois de travail forcé. Une désertion qui peut valoir de graves ennuis dans ce pays dirigé d'une main de fer par un autocrate.

Fadoul est ce que l'on appelle en France un mineur isolé étranger (MIE) : un jeune présent sur le territoire français sans autorité parentale. Il y en aurait 6000 ac-

AMÉLIE CANO est
journaliste indépendante



*Le prénom a été modifié





Un accompagnement spécifique

Créée en septembre 2011 par le conseil général, la mission MIE se charge de l'accueil d'urgence de ces jeunes en détresse. « Quand ils arrivent, on s'inquiète de leur état de santé et de savoir s'ils ont mangé. Puis on recueille leur récit de vie : d'où viennent-ils ? Sont-ils mineurs et isolés ? » explique Emmanuel Morvan, le responsable de la structure. La mission a aussi la tâche délicate de trouver un hébergement. Le conseil général a dédié 49 places aux MIE en foyers ou en familles d'accueil, mais elles sont souvent saturées. « Les jeunes peuvent arriver à tout moment de la journée. Si nous ne trouvons aucune place, nous les mettons à l'abri dans une chambre d'hôtel. Mais c'est une solution par défaut », assure Emmanuel Morvan.

La mission se plaint de voir ses services détournés par des migrants qui seraient, selon elle, manifestement majeurs. « On se sent parfois impuissants mais on continue notre travail car notre métier c'est de protéger les enfants » estime son responsable. Le conseil général a aussi mis en place le Samie en 2008. Géré par l'association Coallia et co-financé par l'Europe, ce service accompagne les mineurs dans le maquis administratif du droit d'asile et du droit au séjour. « Nous menons un travail de co-analyse avec eux afin qu'ils comprennent leur situation et qu'ils trouvent le chemin qui conviendra le mieux à leur cas », explique Aurélien Favrais, éducateur spécialisé. Un travail qui nécessite une mise en confiance. « Beaucoup de jeunes sont venus par le biais des familles ou des réseaux de passeurs. Ils peuvent arriver avec des consignes très strictes du genre "il faut demander l'asile" », explique Bernard Hennequin, directeur de Coallia 35. « Face aux discours pré-formatés, c'est là où notre expérience est importante », renchérit Aurélien Favrais. « On ne les juge pas mais on leur dit si leur récit ne semble pas cohérent. Car la demande d'asile n'est pas la seule procédure pour obtenir un titre de séjour » conclut sa collègue Katell Merrien.

tuellement en France, dont 450 en Ille-et-Vilaine. Le département est devenu en 10 ans le troisième lieu d'accueil des MIE, derrière Paris et la Seine-Saint-Denis. Les raisons d'une telle affluence ? La décentralisation de l'enregistrement des migrants dans les préfetures, la proximité de l'Angleterre... Mais surtout le bouche-à-oreille et les réseaux de passeurs. « Notre philosophie nous conduit à recevoir dans les conditions maximum de dignité les jeunes mineurs étrangers. Et du coup ça se sait », regrette le président du Conseil général Jean-Louis Tourenne.

Devoir de protection

La loi impose aux départements de prendre en charge les MIE dans le cadre de la protection de l'enfance. Face à l'arrivée croissante de ces jeunes, le conseil général a notamment mis en place la mission MIE qui se charge de l'accueil d'urgence (voir encadré ci-contre). Celle-ci reçoit en moyenne 16 à 19 jeunes par mois. Son rôle ? Les nourrir, les loger, les vêtir, le temps que la justice confirme que ces jeunes sont bien mineurs. C'est en effet le procureur qui décide de leur mise sous tutelle. « Nous devons l'informer dès qu'un jeune arrive à la mission », explique Emmanuel Morvan, le responsable de la structure. C'est ici que le bras de fer entre État et département commence.

La justice dispose en effet, officiellement, de cinq jours pour établir la minorité de l'adolescent. Mais à Rennes, le délai est en réalité de trois à quatre mois. « Ça s'est arrangé, avant c'était plutôt six mois », tempère Jean-Louis Tourenne. Une période qui s'apparente à un long purgatoire pour les jeunes. À l'automne dernier, une vingtaine de MIE hébergés à l'Auberge Saint-Martin, un hôtel voué à la destruction, avait ainsi fait la une de l'actualité.

Âgés de 16 ou 17 ans, la plupart étaient originaires de République démocratique du Congo (RDC). Rencontré en septembre, Fiston*, 16 ans, expliquait vivre ici depuis le mois de mai. « Je n'ai rien fait depuis quatre mois. Le matin tu te lèves, le midi tu manges, puis tu vas à la bibliothèque des Champs Libres, tu rentres, tu manges et tu dors », racontait-il alors. Un quotidien qui peut faire sourire certains, mais qui minait le jeune homme, venu en France, disait-il, pour étudier et s'en sortir. De sa vie à Kinshasa, capitale miséreuse et tentaculaire de RDC, il n'a rien voulu dire. De son arrivée en France non plus. « Je suis arrivé en avion mais je ne sais pas dans quel aéroport. La personne avec qui j'étais m'a dit d'aller à Rennes car je serais bien accueilli », confessait-il. Comme les autres adolescents de l'auberge, Fiston a eu affaire à des passeurs dont il avait une crainte bien palpable.

Partager le fardeau

Les jeunes de l'auberge Saint-Martin ont pu finalement bénéficier de cours de français pendant six semaines. La plupart ont été reconnus mineurs par la justice et sont depuis pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Pour le Conseil général, le fait que ces jeunes restent désœuvrés pendant plusieurs mois est inévitable. « Comment

Jean-Louis Tourenne, président du conseil général (photo François Lepage)

voulez-vous mettre en place une scolarisation et un projet d'insertion alors qu'on n'a aucune assurance sur le fait qu'ils soient mineurs? », s'exclame Rozenn Geffroy, vice-présidente en charge de la citoyenneté et de l'immigration. « Si on les scolarise, que se passe-t-il le jour où on détermine qu'ils sont majeurs et expulsables? On a des manifestations de soutien car ces jeunes sont sympathiques. Il faut éviter d'avoir à revenir en arrière », ajoute Jean-Louis Tourenne.

Pour le département, la faute incombe à l'État, seul décisionnaire en matière d'immigration. « Il n'a jamais pris la responsabilité d'une bonne répartition sur le territoire. Car l'accueil des MIE au niveau national n'est pas un problème : il y en a 6000, ce qui pourrait faire 60 par département », argumente le président du conseil général. Ce qu'il réclame? « Une péréquation nationale ». « Nous assumons notre mission de protection de l'enfance, mais l'État doit assurer la sienne tant que la justice n'a pas statué sur la minorité de ses jeunes » renchérit sa vice-présidente.

L'argent, nerf de la guerre

Si le débat est aussi vif, c'est aussi que ces jeunes présentent une charge financière croissante pour le département : un budget de 17 millions d'euros en 2012¹. Mais également parce que le conseil général soupçonne certains de ces jeunes d'être en réalité majeurs et de profiter indûment de ses dispositifs. « Sur le nombre de jeunes déclarés mineurs, il n'y en a que deux sur dix qui le sont vraiment. Ce n'est pas moi qui le dit mais le procureur », se justifie Jean-Louis Tourenne. « Pour les autres, ce sont les associations qui font appel de la décision du procureur et qui vont devant la juge aux affaires familiales. Celle-ci considère qu'au moins huit sur dix sont mineurs, parce que ça leur permet d'être totalement à l'abri. »

Cette déclaration explosive a provoqué la colère des militants associatifs avec qui le dialogue est depuis totalement rompu. « Les autorités pensent toujours que les jeunes racontent des mensonges », se plaint le pasteur Willy, président du Conseil des migrants. « La préfecture et le département mettent la pression aux juges pour qu'ils ne reconnaissent pas les jeunes comme mineurs. Ils disent qu'ils sont trop bien accueillis à Rennes et que ça crée un appel d'air », ajoute-t-il.



Faux-mineurs ?

Cette accusation, le conseil général la rejette. « La justice fait ce qu'elle veut. On ne fait que subir les décisions qui sont prises », considère Jean-Louis Tourenne. Quant au soupçon que le nombre de « faux mineurs » est important, c'est une idée largement avancée par les autorités, et bien au-delà de l'Ille-et-Vilaine (voir ci-contre l'entretien avec Angelina Etiemble). L'existence de réseaux de passeurs et les tentatives parfois désespérées de migrants pour s'en sortir alimentent ces suspicions.

Mais l'argument des « faux mineurs » sert aussi, parfois, de réponse facile pour une justice débordée face à des jeunes issus de pays instables et lointains. Pour les politiques, le « faux mineur » offre aussi l'avantage de mettre un visage simple sur une situation d'une rare complexité.

Car les mineurs isolés étrangers ont des profils différents. Tous les éducateurs travaillant à leur contact insistent sur le fait qu'ils doivent gérer « au cas par cas » tant les histoires personnelles de ces jeunes ballottés à travers les frontières sont uniques. En conséquence, l'idée

Ces jeunes représentent une charge financière croissante pour le département.

1. Primo-accueil et MIE pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. La prise en charge d'un MIE coûterait 130 € par jour selon le Conseil général.

2. La méthode de Greulich et Pyle, mise au point aux États-Unis dans les années 1950, consiste en une radiographie du poignet et de la main gauche. L'Académie de médecine conclut qu'elle ne permet pas de déterminer un âge précis au-delà de 15 ans. Une marge d'erreur de 18 mois est communément admise.





que les autorités tenteraient de trier ces jeunes pour en avoir moins à charge est fortement ancrée chez certains militants associatifs.

Polémique autour du test osseux

En Ille-et-Vilaine, ce bras de fer s'exprime autour des tests osseux. Cette radiographie, très contestée d'un point de vue scientifique², est utilisée par le parquet de Rennes pour déterminer la minorité des jeunes. « Le procureur écarte quasi-systématiquement les actes d'état-civil des jeunes sans mettre en œuvre une politique d'authentification des actes, même lorsque ceux-ci ne sont pas contestés par la police aux frontières. Du coup on ne prend en compte que le test osseux », s'insurge Mélanie Le Verger, avocate spécialisée dans le droit des étrangers.

Tandis que la juge aux affaires familiales, souvent saisie par les jeunes déboutés en première instance, prend davantage en compte les documents d'état-civil. « Elle est dans le respect de la jurisprudence de la cour de cassation. Celle-ci dit depuis le 23 janvier 2008 que si un test osseux vient contredire un acte d'état civil et que celui-ci n'est pas sérieusement contesté, c'est l'acte qui compte », traduit M^e Le Verger.

Dans ce conflit juridique, le conseil général se situe clairement du côté du procureur. Il a d'ailleurs décidé d'employer la méthode forte : désormais, il conteste par voie de justice certaines décisions de tutelles prononcées par la juge aux affaires familiales. Au moins une trentaine de dossiers sont concernés. Face au durcissement de l'attitude du département, une rumeur court que celui-ci renverrait les nouveaux arrivants vers Paris. « Nous avons accueilli 16 MIE en janvier et 12 du 1^{er} au 21 février, ce sont des chiffres stables », se défend Laurent Laroche, directeur du Pôle égalité des chances. « Nous ne renvoyons aucun mineur », assure-t-il. « S'il s'avère qu'il n'y a aucun doute qu'un jeune relève d'un dispositif pour adultes, il a la possibilité de changer de lieu. Nous lui proposons un billet de train, de la restauration et l'adresse de la Croix-Rouge. Mais ce n'est pas une obligation. Nous savons que certains se sont présentés dans d'autres départements comme MIE et que ceux-ci ont fait la même analyse que nous ».

Cette situation pourrait changer dans les prochains mois. Le ministère de la Justice travaille actuellement à une nouvelle circulaire qui pourrait instaurer la péré-

quation nationale réclamée par Jean-Louis Tourenne, très impliqué dans ces négociations au niveau national. Pour autant, la réforme n'apporterait pas de réponse aux polémiques sur les tests osseux et les « faux mineurs ». L'association France Terre d'Asile dénonce déjà cette circulaire à venir comme « une usine à gaz (...) qui va se heurter à la réalité du terrain ».